

## Article 3 de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds

Date de mise à jour : 1 Juin 2022

### Notre analyse

Le contrôle technique périodique est réalisé un an après la date de la première mise en circulation puis un an après chaque contrôle technique périodique.

## Article 3 de l'arrêté du 27 juillet 2004 relatif au contrôle technique des véhicules lourds

Le contrôle technique périodique est réalisé dans les délais fixés au paragraphe C de l'annexe VIII du présent arrêté

### Des outils utiles à la mise en oeuvre



Contrôle technique d'un poids-lourd, fiche pratique du ministère de l'intérieur

Cliquez ici pour accéder à cet outil



Contrôle technique d'un poids-lourd

Cliquez ici pour accéder à cet outil